

L'INPI a détecté une pièce justificative
et a procédé à son retrait dans le document.

2A CONSULTING
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 8 Rue Henri Rolland,
69100 VILLEURBANNE
909 160 905 RCS LYON

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 02 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt quatre
Le deux janvier
A 14 Heures
Au siège social,

Monsieur Elhadj, Marouane DIALLO, demeurant 8 Rue Henri Rolland - 69100 VILLEURBANNE,

Associé unique possédant la totalité des 100 actions composant le capital social de la société par actions simplifiées unipersonnelle 2A CONSULTING et liquidateur de la susdite société,

A pris les décisions suivantes :

- Rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation et sur le compte définitif de liquidation,
- Examen et approbation du compte définitif de liquidation,
- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat,
- Présentation du compte définitif de liquidation,
- Constatation de la clôture de la liquidation,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

Monsieur Elhadj, Marouane DIALLO, associé unique, déclare qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, Il a établi le compte définitif de liquidation, lequel fait ressortir un solde positif de 3 331 euros.

DEUXIEME DÉCISION

Monsieur Elhadj, Marouane DIALLO, associé unique, déclare que le boni de liquidation lui est attribué.

TROISIEME DÉCISION

En conséquence, Monsieur Elhadj, Marouane DIALLO, donne quitus de sa gestion au liquidateur et décharge de son mandat, et constate la clôture de la liquidation de la société 2A CONSULTING dont la personnalité morale cesse d'exister à compter de ce jour.

QUATRIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

